



Rapport de gestion  
2017



➤ **Conseil de fondation**

Le Conseil de fondation s'est réuni à 6 reprises durant l'exercice 2017. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, le Conseil a également, en bref :

1. approuvé les comptes 2016 ;
2. participé à une formation spécialisée sur la LPP ;
3. adopté le taux d'intérêt à créditer sur l'entier des comptes épargne 2017, soit 3.00% (pour mémoire : taux d'intérêt minimum LPP : 1.0%) ;
4. décidé le versement du montant additionnel non garanti conformément au règlement.

Suite au départ en retraite à fin septembre 2017 d'Eric Lavanchy, co-président, Monsieur Thierry Luisier l'a remplacé dans ses fonctions au Conseil de fondation et au Bureau.

➤ **Affiliés et effectifs**

Fin 2017, **691 employeurs** sont affiliés à la Fondation, dont 493 ont cotisé pour l'année 2017. Les assurés sont au nombre de 6'130, dont 3'500 pour lesquels des salaires ont été déclarés ce qui représente une augmentation de 18.0% par rapport à l'année précédente. Parmi les 105 rentiers (+8) : 25 retraités, 5 invalides, 2 enfants et 4 conjoints survivants sont toujours gérés par la Bâloise Assurances alors que 46 retraités (+8), 5 invalides (+1), 13 enfants (-1) et 5 conjoints survivants (idem) sont administrés par la Fondation.

	2015	2016	2017
<b>Employeurs affiliés</b>	511	600	691
<b>Employeurs cotisants</b>	377	429	493
<b>Assurés affiliés</b>	4'900	5'412	6'130
<b>Assurés cotisants</b>	2'747	2'967	3'500

➤ **Résultats de l'exercice**

Le résultat global 2017, avant attribution à la réserve de fluctuation de valeurs, est un **bénéfice de CHF 4'226'150**. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution de cette réserve qui est fixée pour nous, par des spécialistes en gestion de fortune, à 17.1% des engagements. La réserve de fluctuation de valeurs a donc été augmentée du montant du bénéfice. Elle atteint à fin 2017 CHF 15'039'953. Il n'y a par conséquent pas de fonds libres.

Au point de vue du bilan, l'actif représente un montant de CHF 104.6 millions, dont 39.1% en obligations, 36.0% en actions, 10.5% en immobilier et 2.2% en placements alternatifs. Le solde représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 89.1 millions dont CHF 69.1 millions sur les comptes épargnes des assurés, CHF 13.0 millions pour les rentiers et CHF 5.7 millions en provisions techniques.

La provision pour « Taux de conversion favorable » a été portée de CHF 4.0 millions à CHF 5.4 millions.

Le fonds de secours n'a pas été utilisé au cours de l'exercice écoulé. Il présente au 31.12.2017 un solde de CHF 110'000 (inchangé par rapport au 31.12.2016).

Les risques décès et invalidité sont entièrement réassurés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par un contrat de type « réassurance congruente » conclu avec la Mobilière pour une durée de 5 ans.

➤ **Gestion financière**

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2016 la fortune de la Fondation est répartie en 3 mandats d'égale valeur à cette date. Le gestionnaire qui a été rajouté est la banque Bonhôte. Si les performances réalisées en 2009, (près de 9%) peuvent être qualifiées d'excellentes, les résultats 2010 et 2011 ont été nettement moins bons puisqu'ils se situent vers 1%. 2012, 2013 et 2014 ont, par contre, été de bonnes années avec un rendement de 7% en 2012, 6% en 2013 et 7.7% en 2014. 2015 et 2016 s'était soldé par un rendement de 0.2%, resp. 2.8%. **Le rendement de 2017 s'élève à 8.3%**. A titre de comparaison, selon une enquête de Swisscanto, la performance moyenne des caisses de pension suisses pour 2017 a été de 7.6%

**Résultat net des placements (en millions de CHF) :**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Résultat net</b>	+3.4	+3.5	+5.3	+0.2	+2.3	+7.4

➤ **Adaptation des dispositions réglementaires**

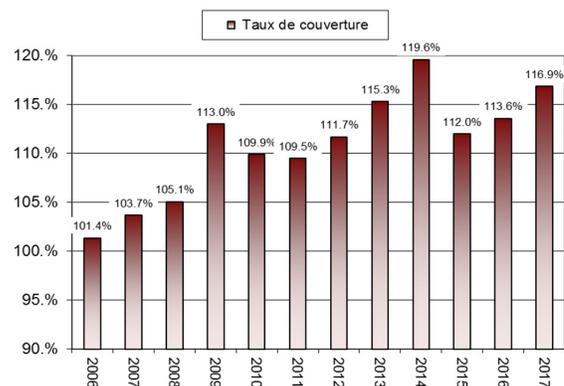
L'application de la charte d'investissement (volonté de favoriser les investissements responsables et durables) a pris pleinement ses effets dès 2016.

Le taux technique est abaissé à 2.0% au 31 décembre 2017 de manière à correspondre au taux technique de référence défini par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP). Une nouvelle baisse de ce taux n'est pas à exclure.

➤ **Evolution du taux de couverture**

Le taux de couverture est un indicateur de la santé financière d'une institution de prévoyance. Un taux supérieur à 100% signifie que la fortune est supérieure aux engagements envers les assurés actifs et rentiers. À la fin de l'année 2017, les caisses de pension présentaient un taux de couverture moyen de 114.4% contre 116.9% pour Artes & Comoedia.

Il a évolué comme suit :



➤ **Conclusion**

L'excellent rendement a permis de dégager un excédent d'environ CHF 4.2 millions qui a été attribué à la réserve de fluctuation de valeurs conformément aux normes RPC 26. Compte tenu de l'alimentation de toutes les provisions et réserves techniques nécessaires à la garantie à moyen terme de la bonne santé financière de la Fondation, le taux de couverture est excellent puisqu'il s'élève à 116.9% au 31.12.2017 contre 113.6% une année auparavant.